

# LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

Le N° 5 Cent

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

## INSERTIONS-ANNONCES

Reclames...  
Annonces anglaises...  
Les annonces sont reçues à l'agence de publicité  
14, rue Confort, à Lyon

## ADMINISTRATION

73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON  
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

## ABONNEMENTS

Trois mois Six mois  
Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.  
Autres départements... 7 fr. 14 fr.  
Etranger et Union postale... 10 fr. 19 fr.  
Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,  
73, rue de la République, 73

## BOURSE DE PARIS

Du 2 mars 1882

|                             |        |                      |           |
|-----------------------------|--------|----------------------|-----------|
| 3 00 français               | 83 63  | Crédit mobilier      | 590       |
| 3 00 amortissable           | 83 91  | Crédit Lyonnais      | 780       |
| 3 00 nouveau                |        | Mobilier espagnol    | 140       |
| 3 00 français               | 116 42 | Union générale       |           |
| 3 00 italien 5 0/0          | 87 15  | Foncière lyonnais    |           |
| 3 00 portugais 5 0/0        |        | Autrichiens          | 610       |
| 3 00 espagnol 5 0/0         |        | Lombards             | 201       |
| 3 00 turc 5 0/0             | 11 45  | Sarragosse           | 518       |
| 3 00 égyptiennes 6 0/0 1877 | 830    | Nord-Espagne         | 585       |
| banque d'Escompte           |        | Transatlantique      |           |
| Crédit foncier              | 1555   | Suez                 | 2400      |
| banque ottomane             | 703    | Consolidés à Londres | 100 9 1/8 |
| banque Autrichienne         | 495    | Panama               |           |

## Télégrammes

DE NUIT  
Fil spécial du REPUBLICAIN DU RHONE

## CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 2 mars.  
Les ministres se sont réunis dans la matinée au ministère des affaires étrangères, sous la présidence de M. de Freycinet.  
Le conseil s'est occupé principalement du budget de 1883, qui sera déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre.  
M. de Freycinet a communiqué à ses collègues les informations reçues au sujet des affaires d'Egypte. Il a constaté l'accord des puissances. La question ne tardera pas à être heureusement résolue.  
M. Goblet, ministre de l'intérieur, a lu au conseil l'exposé des motifs du projet modifiant la loi d'expulsion de 1849.  
Cet exposé sera soumis samedi à M. Grévy, et aussitôt déposé à la Chambre.  
M. Goblet a également communiqué au conseil un projet sur les sociétés de secours mutuels, que M. Léon Say étudiera au point de vue budgétaire.  
Plusieurs journaux ont annoncé que des divergences avaient éclaté entre les ministres, ces bruits sont formellement démentis.

## NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Paris, 2 Mars.  
La commission municipale demandera pour l'un des jours de la semaine prochaine la discussion du rapport de M. Ribot sur la nomination des maires.  
Le rapport sur le divorce sera déposé vers le 10 mars.

Le bureau de la Chambre vient de se réunir dans le cabinet de M. Brisson pour entendre deux architectes au sujet des améliorations à la salle des séances actuelles. Aucune décision n'a été prise.

On sait que, dans le courant du mois de décembre dernier, M. Proust, alors ministre, avait acheté pour le compte de l'Etat quatre tableaux de Courbet pour la somme de 120,000 francs. Ces quatre toiles ont été placées au Louvre; mais elles ne sont pas encore la propriété définitive de l'Etat. Le crédit figurant au budget des beaux-arts pour 1881 était, en effet, épuisé au moment de l'acquisition, et le ministre n'avait pas voulu prélever par anticipation, sur les crédits de 1882, la somme nécessaire pour couvrir la dépense. Il avait obtenu d'un amateur éclairé qu'il voudrait bien faire l'acquisition en son propre nom, en cédant les quatre toiles à l'Etat qui le rembourserait lorsque les Chambres auraient voté le crédit nécessaire.

La Chambre est précisément saisie en ce moment d'un projet de loi tendant à l'ouverture de ce crédit. La commission qui l'examine, et qui est présidée par M. Wilson, a voulu, avant de se prononcer examiner les quatre toiles, et elle s'est rendue hier au musée du Louvre, où elle a été reçue par le directeur des beaux-arts.  
Deux ou trois membres, parmi lesquels M. Langlois, n'ont pas été d'avis que les tableaux en question fussent tous également dignes de figurer au Louvre et ont dit qu'en conséquence il fallait refuser sinon la totalité, au moins la moitié du crédit et laisser une partie des tableaux à la charge soit du ministre, soit de l'intermédiaire qui en avait effectué l'acquisition.  
Cette idée, bientôt connue dans les couloirs, a été vivement désapprouvée par la presque unanimité de la Chambre, et nous doutons que M. Langlois lui-même se hasarde à la porter à la tribune.

La distribution des projets à l'ordre du jour de la Chambre comprend le projet autorisant à verser de l'alcool dans le vin moyennant 25 fr. par hectolitre d'alcool pur.

Le quatrième bureau a élu commissaire du projet de loi sur la magistrature, M. Lepère, qui est partisan de l'élection des magistrats et de la suppression de l'immovibilité.  
Le premier bureau a élu M. Saint-Romme, partisan de la suppression de l'immovibilité.  
La majorité de la commission est favorable à l'élection des magistrats.

Tous les journaux assurent que les vacances des Chambres commenceront en avril.

La commission chargée de l'étude de l'hypothèque maritime a adopté les 16 premiers articles du projet.

La commission des chemins de fer a nommé M. Dufresne président, et M. Vivenot secrétaire.

La commission du traité de commerce franco-italien a examiné aujourd'hui plusieurs documents. Elle a décidé de se réunir trois fois par semaine.

## CHAMBRE DES DÉPUTÉS

LA SÉANCE  
Séance du jeudi 2 mars  
PRÉSIDENCE DE M. BRISSON, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 2 heures.  
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

**Les chemins de fer du Sénégal**  
L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant : 1° ouverture au ministre de la marine et des colonies, sur l'exercice 1882, au titre du budget sur ressources extraordinaires, d'un crédit de 1,250,000 fr., et 2° annulation d'une portion de crédit de même somme sur l'exercice 1881, pour les travaux des chemins de fer du Sénégal.  
Le projet est adopté.

**Les enveloppes et bandes timbrées**  
L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi concernant la création d'enveloppes et de bandes timbrées.  
M. Laroche Joubert attaque vivement le projet comme nuisible aux intérêts des commerçants.  
M. Loubel, rapporteur, défend le projet.  
Le projet est adopté par 410 voix contre 23 sur 433 votants.

**Le budget de 1883**  
M. Léon Say, ministre des finances, dépose sur le bureau le projet de loi portant fixation du budget de 1883.

**Les marchés à terme**  
L'ordre du jour appelle la discussion sur la prise en considération de la proposition de loi de M. Naquet tendant à rendre inapplicable aux marchés à terme l'article 1965 du code civil relatif à l'exception de jeu.  
La prise en considération est votée.

**Projets divers**  
La Chambre prend successivement en considération :  
Une proposition de loi de M. de Saint-Martin, relative à la réforme de la loi sur les faillites ;  
Une proposition de loi de MM. Versigny et Bernard, tendant à l'institution d'assises correctionnelles ;  
Une proposition de loi de M. Martin-Feuillée, sur la réforme de l'organisation judiciaire.  
La Chambre adopte ensuite un projet de résolution, tendant à la nomination d'une commission de 11 membres, chargée d'examiner le projet de résolution de M. Talandier pour la modification du règlement de la Chambre.

La séance est levée à 3 h. 30.  
Samedi, séance publique à 2 heures.

## SENAT

LA SÉANCE  
Séance du jeudi 2 mars  
PRÉSIDENCE DE M. LE ROYER, PRÉSIDENT

La séance est ouverte à 3 heures.  
L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté sans observations.

**Option de M. de Freycinet**  
M. le président donne lecture d'une lettre par laquelle M. de Freycinet, élu sénateur dans quatre départements, déclare opter pour la Seine.

**Projets divers**  
Le Sénat adopte un projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à autoriser la ville de Clermont-Ferrand à emprunter à la caisse d'épargne une somme de 150,000 fr.

L'ordre du jour appelle la 1<sup>re</sup> délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, adopté avec des modifications par le Sénat, modifié par la Chambre des députés, ayant pour objet la protection du balisage dans les eaux maritimes.  
Le Sénat décide qu'il passera à une deuxième délibération.  
La séance est levée à 3 h. 30.  
Lundi, séance publique à 3 heures.

## LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 2 mars.  
La France dit, au sujet d'un article paru ce matin dans la République française, que les gambettistes n'ont pas renoncé à imposer au pays le système autoritaire.  
Le Télégraphe se demande si le personnel préfectoral n'est pas plus dévoué aux gambettistes qu'au ministère.  
Le Pays estime que puisque les républicains veulent saper la magistrature et faire des juges asservis, l'élection des magistrats est le meilleur système.  
Le National dit que la Chambre ne doit pas oublier que sa timidité à aborder les grandes réformes sert de griefs à ses adversaires. Une action énergique est nécessaire.  
Le Temps constate avec satisfaction que le major Labordère est moins féroce qu'on le

## FEUILLETON DU REPUBLICAIN DU RHONE

LE FIACRE N° 13  
PAR XAVIER DE MONTÉPIN  
DEUXIEME PARTIE  
ABEL & BERTHE  
— Dois-je de nouveau te laisser seule ?  
— Non, ma mignonne... Reste là, près de moi... apprête ma potion du matin.  
Madame Leroyer paraissait d'une voix si basse qu'elle était presque indistincte.  
De jour en jour la pauvre femme, la pauvre mère, Mater dolorosa, s'affaiblissait davantage.  
Et cependant Etienne Lorient ne perdait pas absolument tout espoir.  
— Un peu de bonheur pourrait peut-être la sauver encore... pensait-il.  
Berthe prépara donc la potion, tandis qu'Angèle décrochait la lettre de René Moulin et en devorait le contenu.  
Quand elle eut achevé sa lecture, elle la recommença plus lentement.

Pour la première fois depuis des semaines, depuis des mois, une expression presque joyeuse remplaçait la morne tristesse empreinte sur son visage amaigri. Une coloration légère revenait à ses joues pâles.  
Elle avait vécu jadis dans la maison où logeait René Moulin... C'est là que ses enfants étaient nés...  
Cette coïncidence toute fortuite lui semblait d'un heureux augure.  
La jeune fille s'aperçut bien vite du changement survenu dans l'apparence de la malade.  
— Mère chérie, lui dit-elle en l'embrassant, tu viens de recevoir une bonne nouvelle, n'est-ce pas ?  
— Oui, mon enfant.  
— Me trouveras-tu trop curieuse si je te demande de qui vient cette lettre ?  
— Elle vient de René Moulin...  
— René Moulin, cet ouvrier qu'aimait et protégeait mon pauvre père, qui nous est dévoué par reconnaissance, et que tu as rencontré au cimetière tandis que j'étais évanouie ?  
— Lui-même, répondit Angèle dont un souvenir lugubre assombrit de nouveau le front.  
— Cette lettre, puis-je la lire ?  
— Non, c'était impossible, et nous savons pourquoi.  
Madame Leroyer secoua la tête.  
Berthe n'insista pas tout de suite, mais au bout d'un instant elle reprit :  
— Enfin, que te dit-il de René Moulin ? Ne puis-je l'apprendre ?  
— Il me demande un service.

— Et c'est là ce qui cause ta joie ! s'écria Berthe surprise.  
LXV  
— Oui, répondit madame Leroyer, car je serai très heureuse d'être utile à celui qui nous aime !... A celui que jadis je regardais comme un de mes enfants et qui tout jeune lui-même, te faisait sauter, petite fille, sur ses genoux...  
Berthe ne doutait jamais de la parole de sa mère, mais ces réponses lui paraissaient à bon droit étrangement vagues et embarrassées.  
Il lui semblait que madame Leroyer lui cachait quelque chose.  
— Mère chérie, demanda-t-elle, pourquoi donc t'écris-tu au lieu de venir lui-même te voir ?  
— Parce qu'il ne le peut pas.  
— Qui l'en empêche ? N'est-il plus à Paris ?  
— Il est en prison...  
— En prison ! répéta la jeune fille avec effroi. De quoi donc est-il coupable ?  
— De rien... L'accusation qui pèse sur lui est injuste et mensonge, j'en suis sûre...  
— Mère, tu as vu M. René il y a quelques jours, m'as-tu dit ?  
— Oui.  
— Comment se fait-il qu'aujourd'hui il soit prisonnier ?  
— On l'a arrêté le jour même de notre rencontre, en ma présence, à la sortie du cimetière... au moment où il s'appretait à m'accompagner jusqu'ici...  
— Ah ! c'est horrible ! Quel coup tu as dû recevoir ! Pourquoi ne m'as-tu rien dit de cela ?  
— Convaincue, comme René l'était lui-même,

que la police commettrait une erreur et que cette erreur serait immédiatement réparée, je m'attendais à le voir arriver d'une heure à l'autre, et je trouvais inutile de te parler d'un fâcheux incident...  
— Mais on ne l'a point relâché... on n'a donc pas reconnu l'erreur?... De quoi l'accusent-on ?  
La lettre elle-même fournissait une réponse à la question de Berthe.  
René se croyait impliqué à son insu dans quelque affaire politique, et il le disait.  
Mme Leroyer s'empara de cette explication très plausible et la présenta à sa fille comme indiscutable.  
Berthe poussa un soupir d'allègement.  
— Me voilà rassurée... dit-elle... La politique n'empêche pas d'être honnête. Je craignais qu'on n'imputât au protégé de mon père quelque action mauvaise...  
— Une action mauvaise ! répéta madame Leroyer, René Moulin en est incapable ! Il suffit de le voir un instant, il suffit de causer avec lui, pour être certain qu'il est le plus honnête et le plus loyal des hommes...  
— J'aurais dû le comprendre, mère, puisque tu m'avais dit que tu l'aimais, répliqua Berthe, mais le trouble de mon esprit m'empêchait de réfléchir... M. René l'annonce-t-il dans sa lettre qu'il sera bientôt libre ?  
— Malheureusement, il l'ignore...  
— Quel est le service qu'il attend de toi ?  
— Il me demande de sous-traire aux recherches de la police quelques papiers compromettants qui se trouvent dans son logis, et des

royait. La révision limitée est désirable, mais doit venir en temps opportun.

Il approuve la décision que l'union républicaine a prise hier.

### LA DÉLÉGATION DE L'EXTRÊME GAUCHE

DANS LE GARD  
Paris, 2 mars

L'extrême gauche s'est réunie hier, sous la présidence de M. Barodet, et a consacré toute sa séance à entendre le compte-rendu, fait par M. de Lanessan, de la mission dont les délégués du groupe avaient été chargés à la Grand-Combe et à Bessèges, au sujet des grèves qui ont éclaté dans ces localités.

L'intéressant exposé de M. de Lanessan est la reproduction des faits que nos lecteurs connaissent déjà par les nombreuses dépêches qui ont été publiées.

Nous ajouterons, à titre de détails complémentaires, que M. de Lanessan a d'abord parlé de la réserve que les délégués de l'extrême gauche se sont attachés à observer scrupuleusement, durant leur enquête, réserve que leur commandement d'ailleurs leur caractère et leur mandat.

M. de Lanessan a exposé que la grève de la Grand-Combe, dont ils allaient s'occuper, était terminée lorsqu'ils sont arrivés, mais qu'au même moment éclatait la grève de Bessèges. Il a indiqué quelles étaient les réclamations des grévistes; celles-ci se résument en trois points principaux :

1° Réduction de la journée de travail à 8 heures consécutives. Actuellement, en effet, le travail effectif de la journée ne dépasse guère 8 heures, mais il est partagé en deux périodes quotidiennes dans l'intervalle desquelles une perte de temps très préjudiciable est imposée aux ouvriers. Cet état de fait, d'ailleurs, ne tend pas à une réduction de travail, puisque les ouvriers sont aux pièces.

2° Meilleure répartition des chantiers où se fait la distribution du travail. Actuellement cette répartition est très inégale et l'on a vu sur certains chantiers des ouvriers n'ayant pendant des semaines qu'une quantité de travail tellement faible qu'elle leur valait un dérisoire salaire de 90 centimes par jour. Les grévistes demandent donc qu'on leur assure d'une manière à peu près égale un salaire de 5 francs à 5 francs 50 par jour.

3° Suppression des magasins généraux organisés par les compagnies et où les ouvriers se procurent quotidiennement les objets nécessaires à la vie.

M. de Lanessan a ajouté que les mineurs de Bessèges étaient absolument calmes et modérés. Leurs revendications paraissent si légitimes que les délégués de l'extrême gauche avaient obtenu, du directeur de la compagnie qu'il y serait donné satisfaction; c'est alors qu'a éclaté la grève de Molières et que se sont produits les faits qui ont fait tout avorter.

A la suite de cet exposé, la réunion s'est ajournée au lendemain pour décider quelles mesures il y aurait lieu de prendre. Trois propositions seront faites simultanément :

1° Y a-t-il lieu d'interpeller le gouvernement au sujet de l'envoi des troupes sur le terrain de la grève?

2° Y a-t-il lieu de demander à la Chambre la nomination d'une commission de 33 membres, chargée d'étudier quelles dispositions propres à garantir l'intérêt des travailleurs pourraient être introduites dans les traités de concessions de mines ou d'autres traités du domaine national que l'Etat accorde aux compagnies ou aux industriels?

3° Y a-t-il lieu de déposer une proposition tendant à modifier la loi de 1864 sur les coalitions?

### Informations

Paris, 2 mars

Le Journal officiel annonce que M. Spuller, préfet de la Somme, est nommé trésorier général du Gard.

M. Delaporte, désigné hier comme nommé conseiller de préfecture dans la Loire, est nommé conseiller de préfecture dans la Savoie.

Plusieurs sous-préfets déplacés auraient l'intention de donner leur démission ou de demander leur mise en disponibilité.

Le mouvement judiciaire en préparation portera exclusivement sur les justices de paix.

La première sous-commission chargée de coordonner et de modifier les lois militaires a approuvé le projet de service militaire de trois ans; les hommes resteraient, deux ans après, à la disposition du ministre de la guerre; ils ne seraient appelés, toutefois, qu'au seul cas de guerre.

Le National croit que la commission générale et le général Billot approuveront cette disposition.

M. le ministre de l'intérieur vient de recevoir un rapport supplémentaire sur le mouvement des congrégations. D'après le National, il résulte de ce document que les Prémontrés de Saint-Jean-de-Côle n'ont pas quitté le département; mais ils ne sont pas reconstitués en association, et sont disséminés, comme c'est leur droit, en qualité de vicaires dans les cures avoisinant leur couvent.

Au moment de la formation du nouveau ministère, le maréchal Canrobert a offert sa démission de membre du conseil supérieur de la guerre.

Le ministre de la guerre a refusé sa démission.

L'impératrice d'Autriche, voyageant sous le nom de comtesse de Hohenembs, arrivera à Paris, samedi 4 mars, venant d'Angleterre. Sa Majesté restera six jours parmi nous. Elle descendra à l'hôtel Bristol.

Le Journal du Loiret annonce que M. Weiss reprendra prochainement sa plume de journaliste et qu'il doit collaborer au Figaro, comme il le faisait avant d'être nommé directeur des affaires étrangères.

Quelques journaux annoncent que le gouvernement vient d'interdire l'entrée en France d'une brochure signée de M. Pierre Lavroff et intitulée : Mon expatriation. On assure ce soir que cette nouvelle est inexacte.

### EL GÉNÉRAL SKOBELEFF

Il paraît avéré aujourd'hui que l'attitude du général Skobelev était devenue d'avance et que le manuscrit de son discours de Paris avait été vu et corrigé par le général Ignatieff, ministre du czar et la tête du panslavisme.

D'après une lettre que le Petit Marseillais dit avoir reçue de Berlin, les déclarations du héros de Plevna sur les bords de la Seine ne sont, du reste, que la continuation de celles qu'il avait déjà faites à Saint-Petersbourg même.

Là, Skobelev disait à un membre de la colonie française que le temps était proche où l'on préférerait les bons généraux aux bons diplomates, attendu que la diplomatie était impuissante à arrêter les Slaves aspirant à repousser l'envahissement de l'élément venant de l'Occident, et que les Moscovites sauraient se passer même du gouvernement pour lever l'étendard national et se battre pour lui.

On conclut de là que si le czar essayait de sévir contre le général Skobelev, celui-ci irait volontiers dans les Balkans, mettre son épée victorieuse au service des frères opprimés de la Bosnie et de l'Herzégovine, qui l'ont déjà réclamé, et que, dans ce cas, il entraînerait après lui tous les Slaves, ce qui est le désir secret d'Ignatieff.

En dépit de tout, en effet, ce dernier n'a pu apporter aucune amélioration à la situation intérieure de

la Russie, et il ne serait pas fâché, se trouvant impuissant au dedans, de pouvoir faire naître au dehors des diversions dont les Slaves et les Français feraient les frais.

C'est à ce point de vue qu'on peut avec raison le considérer comme l'inspirateur des provocations de Skobelev.

On dit bien que le czar professe un ardent désir de maintenir la paix, par affection pour le vieux monarque prussien d'abord, et ensuite par fidélité aux traditions de sa famille.

Mais le temps n'est plus où les empereurs russes pouvaient dire comme Louis XIV : L'Etat, c'est moi ! Au contraire, le parti national lui en veut déjà de n'être pas d'origine slave lui-même et d'avoir du sang allemand dans les veines. Il suffit donc que son peuple soit entraîné dans le mouvement pour qu'il soit entraîné à son tour ou culbuté.

C'est pour cela que, malgré les assurances pacifiques du czar, le sentiment qui règne à Berlin est le malaise et l'anxiété.

Dans la crainte qu'Alexandre III soit débordé par le panslavisme, la plupart des spéculateurs allemands qui ont en portefeuille une grande quantité de titres russes, s'empressent de s'en défaire, ce qui a eu déjà pour résultat, à la bourse de Berlin, une baisse marquée sur toutes les autres valeurs.

### Etranger

Suisse

Paris, 2 mars. — Une dépêche de Brno dit que M. Droz, ministre du commerce et de l'agriculture, a remis au conseil fédéral le traité de commerce franco-suisse.

Comme le traité n'a pas encore été publié in extenso, les journaux suisses se montrent très réservés.

Selon le Times, les conditions en seraient beaucoup plus favorables pour la Suisse qu'on ne s'y attendait. Pour les matières textiles fabriquées, à l'exception des tissus de coton de qualité supérieure, le statu quo est maintenu : pour les soies, les laines, les cotonnades imprimées et la paille tressée, le commerce suisse a obtenu des conditions très satisfaisantes.

Les droits d'entrée en France n'ont été augmentés que sur un petit nombre d'articles.

Par contre, la Suisse a élevé les tarifs sur les vins et les alcools dans une proportion telle que le revenu fédéral sera, de ce chef, augmenté de 2 millions de francs par an.

Italie

Rome, 2 mars. — Un discours du pape aux cardinaux dit que ni le silence ni le temps n'arrangeront jamais la question romaine tant que la dignité et la liberté du pape seront livrées à un pouvoir hostile. La société civile, pressée par les menaces de la démagogie devra un jour recourir à la papauté pour assurer les fondements de l'ordre et de la justice.

Ancône, 2 mars. — Le procès du fameux révolutionnaire, Amilcar Cipriani vient de se terminer.

Cipriani, reconnu coupable de trois meurtres, a été condamné à vingt-cinq ans de travaux forcés.

Il s'est fait dans la ville une démonstration populaire à la suite de cette condamnation.

La troupe a dû charger la foule. Il y a eu des blessés et beaucoup d'arrestations.

Allemagne

Londres, 2 mars. — Une dépêche de Vienne, adressée au Standard, annonce que M. de Bismarck aurait déclaré au prince Orloff que les bonnes relations de la Russie avec l'Allemagne pourraient ne pas continuer si le compte Ignatieff restait au ministère, car il est considéré comme un danger pour la paix. Il faudrait qu'il prenne une ambassade à l'étranger, de façon que son influence sur la politique russe soit complètement neutralisée.

— On lit dans le Journal d'Alsace du 1<sup>er</sup> mars : « Nous avons la satisfaction d'apprendre que M. Tissot, sur la situation duquel nous avons appelé ré-

cemment l'attention du gouvernement, vient d'être mis en liberté. M. Hippolyte Tissot, de Thionville, avait été condamné, comme on sait, le 5 décembre 1880, par le conseil de guerre de Strasbourg, pour crime de haute trahison, à trois ans de détention dans une forteresse. Après avoir fait trois mois de prison préventive et subi un internement de quatorze mois à Bitche, il a été gracié par décision impériale.

« M. Tissot, en quittant la forteresse de Bitche s'est rendu à Strasbourg, où il a passé la soirée de samedi dernier. Il est reparti le lendemain pour Belfort. »

— Le lit du Rhin, presque entièrement desséché par de Strasbourg, attire de nombreux visiteurs. Le lit est actuellement transformé en champ de foire, où l'on débite toutes sortes de marchandises.

Autriche-Hongrie

Londres, 2 mars. — D'après une dépêche de Sarajevo publiée par le Standard du 28, les troupes autrichiennes en Bosnie souffrent considérablement des intempéries de la saison; la neige, qui atteint déjà près de six pieds de profondeur à certains endroits, continue à tomber sans interruption. Le seul hôpital de Bosnie qui soit organisé pour soigner les soldats a déjà reçu, outre quelques soldats blessés, près de 400 hommes souffrant de différentes maladies contractées pendant la campagne.

— Le général Obadich mande de Foca que la discipline déjà dans les localités où se montrent les insurgés. Les autorités des districts sont obligées de distribuer des vivres aux habitants non insurgés, qui sont restés dans leurs maisons.

Vienne, 2 mars. — Une députation de quarante notables, venue de Crivoscio, s'est présentée hier à Raguse pour demander si le général Jovanovitch refuse toute négociation et exige une soumission absolue et sans conditions.

Sur cette réponse, la députation est repartie.

Russie

Saint-Petersbourg, 2 mars. — Le Journal de Saint-Petersbourg fait remarquer qu'un député radical a reproché au gouvernement français, dans une séance de la Chambre, d'avoir expulsé le nihiliste Lavroff, tandis que personne n'a protesté, dans le parti de ce député, contre l'expulsion de don Carlos.

« Les révolutionnaires, ajoute le journal russe, semblent, par conséquent, envisager le droit d'asile à un double point de vue, et penser que ce droit n'est entièrement valable qu'en faveur des régicides. »

Saint-Petersbourg, 2 mars. — La Nouvelle France dit que l'Europe désire la paix. Pour l'Australie, c'est à elle de prouver l'exactitude de ses déclarations pacifiques en faisant cesser son occupation en Bosnie et en Herzégovine, occupation qui, aux termes du traité de Berlin, ne devait être que temporaire.

Egypte

Londres, 2 mars. — On télégraphie d'Alexandrie au Daily News qu'il est bruit de dissentiments existant entre les chefs du parti militaire. La chute d'Arab-Bey n'est pas improbable, parce qu'il n'a pas tenu les promesses qu'il avait faites à l'armée.

— Le Daily Telegraph publie une dépêche de Constantinople, laquelle dit que le sultan a demandé aux ministres de dresser un devis des dépenses qui seraient nécessaires pour l'occupation de l'Egypte.

La Porte se proposerait de se charger de cette occupation, dont l'Egypte supporterait les dépenses.

Etats-Unis

Washington, 2 mars. — Le Sénat a voté une résolution sur les agissements de certains ministres, qui sont accusés d'avoir fait disparaître des documents les concernant.

Uruguay

Montevideo, 28 février. — Une crise gouvernementale vient de se produire dans l'Uruguay. Le président de la République, Vidal, a donné sa démission. Le général Santos vient d'être élu à sa place.

### UNE MOSQUÉE A CONSTANTINOPLE

Sainte-Sophie, la plus célèbre des trois cents mosquées de Constantinople, menace de s'écrouler. Cette nouvelle a répandu un véritable effroi sur les rives du Bosphore; car, d'après une tradition, la chute de

lettres de rente qui constituent sa petite fortune...

— Comment feras-tu cela, ma mère ?

— En suivant de point en point ses instructions... En allant chez lui...

— Chez lui ! répéta la jeune fille avec épouvante.

— Pourquoi non, puisqu'il le fait dans un intérêt cher et sacré?... murmura madame Leroyer avec une émotion dont Berthe ne pouvait deviner la véritable cause.

— Mais tu n'y penses pas ! — reprit la blonde enfant. C'est ta liberté que tu risques ! On peut te soupçonner...

— De quoi me soupçonnerait-on ?

— D'être complice de René Moulin...

— Complice d'un innocent, ce n'est pas dargereux !... — fit Angèle avec un triste sourire.

L'innocence de M. René ne l'empêche pas d'être prisonnier... Donc on le croit coupable... Donc on pourrait l'accuser aussi... On t'a vue lui parler au cimetière... On sait que tu le connais... on l'espionne peut-être...

Angèle se souvint aussitôt de ce que venait de lui dire le messager du prisonnier.

La maison était surveillée par deux agents. Elle pâlit.

— Mon Dieu — balbutia-t-elle — je ne puis pourtant pas le laisser en péril sans même essayer de le sauver... Au risque de me compromettre je ferai ce qu'il me demande... je le tenterai du moins... J'irai.

cria-t-elle d'une voix que la douleur et l'effroi rendaient tremblante. Est-ce que tu peux sortir, souffrante et faible comme tu l'ai depuis bien des jours ?

Serais-tu seulement capable de faire deux fois le tour de cette chambre !... Où prendrais-tu la force et l'énergie d'aller loin d'ici, dans une maison étrangère, dans un logement inconnu, fouiller un meuble et l'emparer de ce qu'il contient ?

Non, non... c'est impossible, et j'ai le prie à deux genoux de renoncer à ce fatal projet, et si mon influence sur toi est insuffisante, j'en appellerai à notre ami le docteur Etienne qui saura bien se faire écouter, lui, et à qui tu ne refuseras pas d'obéir...

— Silence, mon enfant !... silence !... — dit vivement Angèle.

— Pourquoi me tais-je ?

— Parce que le secret que ma confié René Moulin ne doit pas être connu de personne au monde !... ce qu'il me demande, je dois le faire, tu entends bien, je le dois !... J'irai donc chez lui, dussé-je au retour tomber morte !... Quand il s'agit d'accomplir un devoir, la vie ne compte plus !

La voix de la malade, presque indistincte au début de l'entretien, s'était animée jusqu'à devenir presque vibrante. Le feu sombre d'une résolution irrévocable brillait dans ses yeux caves.

Berthe le comprit et se sentit à demi vaincue.

Néanmoins elle ne courba point la tête et ne renonça pas à la lutte.

— A-tu donc le droit, quoi qu'il arrive, d'affirmer que la vie ne compte plus ? reprit-elle. Ta vie n'appartient pas à toi seule ! Elle est à moi, à moi... ton unique enfant, ta fille qui t'aime, qui t'adore et qui mourrait si tu devais mourir !

René Moulin est ton ami, soit, notre ami dévoué, je le crois, mais n'est-ce cependant qu'un étranger pour nous, et tu serais bien coupable et bien cruelle en lui sacrifiant le bonheur et l'existence de ta fille ! Méfie-toi, tu méconteras, tu ne voudras pas me désespérer, ou je croirai que j'ai perdu ta tendresse et que tu me caches le vrai mobile, le mobile secret qui te fait agir...

Madame Leroyer frissonna de tout son corps en entendant ces derniers mots.

Elle attira Berthe dans ses bras et la pressa contre sa poitrine, puis d'une voix profondément altérée elle balbutia :

— Mon enfant bien-aimée, ne me demande rien de plus, car je ne pourrais te répondre... Tu es mon seul amour en ce monde, mais au nom de ta tendresse pour moi, au nom de ton père, au nom de notre Abel bien-aimé, ne m'interroge pas !... Ces mots chéris m'imposent le silence.

Angèle pleura en disant ces mots.

Berthe répondit :

— Je me tairai, ma mère, à condition que tu n'iras pas chez René Moulin...

— J'irai... et tu comprendras un jour... bien-tôt peut-être... l'obstination qui t'étonne en ce moment...

— La volonté ne suffit point pour agir... murmura la jeune fille, il faut la force.

— La force ne me manquera pas... Tu es gères ma faiblesse... On peut ce qu'on veut... tu vas voir.

Madame Leroyer rejeta d'un mouvement brusque les draps et les couvertures qui montaient jusqu'à ses épaules et, quittant son lit sans l'aide de sa fille, se dressa et essaya de marcher.

Vaine tentative.

Dès les premiers pas ses jambes fléchirent sous le poids bien léger cependant de son corps amaigri.

Elle chancela et serait tombée sur le plancher de la chambre si Berthe ne s'était précipitée pour la recevoir dans ses bras, la soutenir et la ramener jusqu'au lit qu'elle venait de quitter.

— Je ne veux pas... balbutia la malheureuse femme avec une expression déchirante. Dussé-je m'abandonner... je ne peux pas... je vais mourir désespérée...

Et elle éclata en sanglots.

Une soudaine inspiration traversa l'esprit de l'angélique enfant.

— Coude-toi, mère chérie... dit-elle. Ce qu'il me faut n'est point possible de faire, je le ferai moi-même.

Angèle releva vivement la tête, et ses yeux se fixèrent sur Berthe pour une muette interrogation.

— René Moulin te demande d'aller chez lui prendre dans un meuble des papiers et des lettres... indique-moi la maison, le logement, le meuble... Je suis prête à te remplacer...

(A suivre)

Sainte-Sophie serait le signal du démembrement de l'empire turc.

Dans les dernières années du règne d'Abdul-Medjid la vieille mosquée de Justinien avait été réparée à grands frais sous la direction de l'architecte tessinois Foschi, qui fit consolider par des armatures en fer et reprendre en sous œuvre par des masses de maçonnerie dissimulées, les arcades et les murailles dont la ruine paraissait inévitable.

Le 13 juillet 1849, le sultan inaugura la mosquée ainsi restaurée par une cérémonie solennelle, Abdul-Medjid fut tellement enchanté de cette restauration qu'il ordonna d'en perpétuer le souvenir par une médaille d'or sur laquelle on frappa en exergue le plan de la mosquée.

Une trentaine d'années se sont écoulées depuis et l'on commence de nouveau à concevoir des inquiétudes au sujet de la solidité de la grande coupole, restée jusqu'ici sans rivale et qui recouvre presque entièrement ce magnifique monument de l'architecture byzantine.

La coupole de Sainte-Sophie atteint 67 mètres au-dessus du sol; elle s'élève au centre d'un carré flanqué de quatre minarets, et son diamètre de 35 mètres détermine la largeur de la nef. Quatre grands arcs, formant pendentifs et des murs aux assises alternatives blanches et roses la soutiennent. Elle est percée à sa base d'une couronne de 14 fenêtres cintrées et entourée de colonnes de marbre et de demi-dômes.

Ce chef-d'œuvre du style néo-grec vient d'être l'objet d'une inspection générale de la part d'une commission composée des principaux architectes de Constantinople et un rapport concluant à l'urgence de réparations a été adressé par l'architecte Ferrari à Subhi Païna, ministre de l'Éveaf (propriétés religieuses).

D'après ce rapport, le dôme de Sainte-Sophie peut s'écrouler d'un moment à l'autre et occasionner une catastrophe épouvantable si sa chute a lieu le jour, alors que des centaines de fidèles s'assemblent à l'intérieur de l'édifice pour la prière et les ablutions.

On s'attend, dit le *Levant Herald*, à ce que l'on se mette promptement à l'œuvre pour prévenir la perte d'un monument qui a fait l'admiration de tant de siècles. A l'intérieur, Sainte-Sophie est dans un assez bon état de conservation; on y entre par neuf portes, celles du milieu conduisant dans la nef centrale, dont l'aspect générale est peut-être plus saisissant que celui de Saint-Pierre de Rome.

A droite du Mihrab est suspendu un tapis sur lequel Mahomet s'agenouillait pour réciter ses prières. Le meuble en chaire est adossé à l'un des piliers à droite de l'abside.

Chaque vendredi, le khatib y monte pour y faire la lecture du Coran, en tenant à la main un sabre nu, Sainte-Sophie étant mosquée conquise.

En face est la loge du sultan avec une grille en bois d'acajou.

Immenses disques verts sur lesquels sont gravés les versets du Coran, en lettres d'or, sont accrochés au mur, et au sommet de la coupole se lit le célèbre verset: « Dieu est la lumière du ciel et de la terre. » Quelques-unes des lettres ont neuf mètres de longueur. De longs cordons descendent des voûtes et soutiennent des lustres de bronze des œufs d'autruches, des pompes de soie. Un escalier dont la porte se trouve à l'entrée Nord du grand péristyle conduit aux galeries des bas côtés.

Les minarets de la mosquée ont été construits, l'un par Mahomet le Conquérant, après la prise de Constantinople, un second par Séim II et les autres par Mourad III.

Le Grand Temps, 1<sup>er</sup> mars. — Broyée par un train. — Un terrible accident est arrivé à la gare du Grand Temps, sur la ligne de Lyon à Grenoble. Une jeune femme, ouvrière en soieries, ayant voulu monter en wagon avant l'arrêt complet du train, a glissé sur le marchepied et a été précipitée sous les roues.

On a relevé qu'un cadavre affreusement mutilé. La malheureuse victime était mariée et mère de plusieurs enfants en bas-âge.

AIN — Nallard, l'assassin de Priay, qui a été transféré à la prison de Bourg, continue à affecter le plus grand cynisme et à ne montrer aucun repentir de son crime.

La femme de sa victime, avec laquelle il entretenait des relations adultères depuis de longues années, a été également arrêtée comme sa complice présumée. Mais l'absence de l'instruction ne paraît pas avoir découvert des faits bien sérieux contre cette dernière.

Les obsèques de Rozerat ont eu lieu dimanche soir à Priay au milieu d'une affluence considérable. A la tête du cortège il y avait les quatre clairons de la compagnie des pompiers et la fanfare de Priay qui ont fait une marche funèbre, immédiatement après le service venait le maire, le conseil municipal et la compagnie des pompiers; la population suivait.

GARD — Le calme se fait dans les esprits après le départ précipité de Bessèges de l'agitateur anarchiste.

Tous les ouvriers sont rentrés dans les ateliers. A Joret, les hauts fourneaux de la Compagnie houillère fonctionnent au grand complet. Partout le nombre des grévistes diminue. Trente-sept ouvriers ont été renvoyés de Lalle, vingt-huit des Forges et huit des ateliers Joret.

Les travaux sont repris aux conditions anciennes. Bien que la grève soit considérée comme terminée, les troupes restent sur les lieux ainsi que le général Courty et le préfet.

Il était temps d'ailleurs que les travaux fussent repris. Les commandes sont nombreuses et c'est à force d'activité que les houillères du bassin d'Alais luttent contre la concurrence anglaise.

Il est bon aussi que les grévistes sachent qu'il existe en ce moment, dans les docks de Marseille, des milliers de tonnes de houilles venant de Newcastle.

Si la grève se prolonge, ces charbons seront achetés et, quand le travail reprendra, les approvisionnements seront faits partout. Alors on ne pourra employer tous les ouvriers, or, si on les occupe tous, il faudra les payer moins cher.

Bessèges, 2 mars. — Les avis de Bessèges disent que le préfet reviendra aujourd'hui demander la grâce des ouvriers renvoyés, dont plusieurs sont déjà partis.

Le conseil municipal de Bessèges a voté des félicitations au gouvernement, à l'armée, au préfet du Gard, au sous-préfet d'Alais et à tous ceux qui ont concouru à l'apaisement.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 2 mars. — Un duel au pistolet a eu lieu hier matin à la frontière italienne, entre M. Morges, adjoint au maire et professeur de chimie à la Faculté des sciences, et M. Catta, conseiller municipal et professeur d'histoire naturelle. M. Morges a été blessé à la jambe; il reviendra demain à Marseille.

Voici la cause du duel: Lors des élections au conseil municipal pour le choix d'un adjoint. M. Catta ayant obtenu un certain nombre de voix, M. Morges déclara, comme le maire, M. Brochier, qu'il ne demeurerait pas dans une administration dont M. Catta ferait partie. Ce dernier fit demander à M. Morges de donner une interprétation de ses paroles, celui-ci refusa; alors M. Catta lui envoya ses témoins qui arrêtèrent les termes de cette rencontre.

COUR D'ASSISES DU RHONE

PRÉSIDENCE DE M. ROTÉ-BELLIARD, CONSEILLER Audience du 2 mars 1882

Faux

Le sieur Pierre R... âgé de 38 ans, représentant de commerce à Lyon, est accusé de faux.

Condamné à 2 ans de prison par le tribunal correctionnel, il a interjeté appel et réclame la juridiction criminelle.

Devant le jury, R..., invoque un alibi et demande un supplément d'information.

Le ministère public et la défense ne s'opposent pas au sursis, la cour renvoie l'affaire à la prochaine session.

VOIS QUALIFIÉS

Antoine Ferlay, âgé de 42 ans, blanchisseur aux aqueducs de Bannand, est accusé de dix vols qualifiés.

Ferlay habite depuis quatre ans avec sa femme et son enfant les Aqueducs de Bannand, où il s'est établi comme blanchisseur.

Dès la fin de 1880, il a eu recours au vol pour augmenter ses ressources, cependant suffisantes pour nourrir sa famille.

C'est ainsi que l'information a établi à sa charge dix vols qualifiés, commis avec une grande habileté au préjudice de divers habitants de la commune de Ste-Foy et de Francheville: les nommés Fouillat, Guigard, Vincent, Lamy, Dumas, Guidetto, Lombard, Perret, Mouscat et Dumne.

Tous ces vols ont été commis la nuit et certains à l'aide d'effraction ou de fausses clefs. Celui commis au préjudice du charcutier Dumne est de tous le plus important, puisqu'il porte sur 273 fr. de marchandises. Il a été perpétré avec l'aide du jeune Ferlay, que son père a rendu son complice inconscient.

Tous ces vols sont avoués par le prévenu, sauf le vol commis au préjudice de Lombard, mais il n'en est pas moins démontré, puisque Lombard a reconstruit au domicile de Ferlay une triandise soustraite en même temps que sa hache et sa pioche.

Ferlay n'a pas été condamné, mais les renseignements recueillis sur son compte sont mauvais.

Déclaré coupable par le jury avec admission de circonstances atténuantes, Ferlay est condamné à 5 ans de prison.

Ministère public: M. Baudoin, avocat général. Défenseur: M. Péala, avocat.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Vendredi, 3 mars, 62<sup>e</sup> jour de l'année. Soleil: lever, 6 h. 41; coucher 5 h. 45. Les jours croissent de 2 minutes.

Ephémérides (1871): Les Prussiens évacuent Paris.

Par décret en date du 23 février, M. Gau, actuellement directeur à Epinal (Vosges) a été nommé directeur des douanes à Lyon.

A bon entendeur, salut. Vingt-six réservistes domiciliés dans le département de la Seine-Inférieure viennent d'être punis de deux jours de prison, pour n'avoir pas déposé leur livret militaire à la mairie de leur commune, le 20 novembre au 4 décembre dernier, comme le prescrivaient les affiches apposées à cet effet.

On ne saurait trop engager les réservistes qui auront à remplir en 1882 la même formalité, à éviter dans leur intérêt, à se mettre dans le cas d'une pareille punition.

On n'a pas oublié la malheureuse aventure arrivée à M. R..., négociant du quartier des Terreaux, qui séduit par les brillantes démonstrations d'un chimiste nommé Hart, s'était associé avec lui pour l'exploitation d'un procédé ayant pour objet l'augmentation du poids de l'or.

Le résultat ne s'est pas fait attendre, car M. R... ayant confié bénévolement à son associé une somme de 65,000 francs en or, destinée à une expérience, celui-ci a décampé avec le magot, et toutes les recherches faites pour le retrouver sont restées infructueuses.

Hart a été condamné hier, par défaut, à 5 ans de prison.

Il est probable que M. R... ne tentera pas de si tôt une nouvelle expérience.

M. Guaz, juge d'instruction, poursuit activement l'enquête sur le crime de Chaponost.

Hier, il a entendu de nombreux témoins, relativement à un foulard qui a été trouvé sur le lieu du crime et que l'on suppose avoir appartenu à un des assassins. On comprend l'importance qu'aurait pu avoir la découverte de l'origine de cet objet; malheureusement les dépositions recueillies n'ont apporté aucun éclaircissement.

Toujours les suicides. Hier, à midi, une femme dont les allures inquiètes avaient déjà été remarquées par plusieurs passants, descendait précipitamment les escaliers qui mènent au bas-por, sur le quai de Serin, et se précipita dans la rivière.

Des passants se jetèrent dans une barque et parvinrent, au bout de quelques minutes, à la retirer, mais, malgré tous les soins qui lui furent prodigués, la malheureuse ne tarda pas à expirer.

M. le commissaire de police du quartier, après avoir procédé aux constatations légales, a fait transporter le cadavre à la Morgue.

La victime est une femme de 28 ans environ, misérablement vêtue. On n'a trouvé sur elle aucune pièce de nature à permettre de constater son identité.

Une fille Bouis, âgée de 22 ans, arrivée de Nice depuis quelques jours, est morte subitement dans une chambre de l'hôtel du Centre, rue de la République, où elle était descendue.

M. le docteur Garel a constaté le décès, qu'il attribue à un accès de suffocation provoqué par une angine dont la malheureuse était atteinte.

M. le commissaire de police, après avoir procédé aux constatations légales, a fait transporter le cadavre à la Morgue.

Hier, à cinq heures du soir, la place des Jacobins était encombrée par une foule curieuse et inquiète qui se pressait devant la pharmacie Simgoud.

On venait d'y transporter un malheureux conducteur d'un camion, qui, se trouvant à la tête de ses chevaux, avait glissé sur la chaussée et était tombé d'une façon si malheureuse, qu'une des roues du lourd véhicule lui avait passé sur la jambe gauche qui a été horriblement broyée.

Après avoir été l'objet d'un pansement provisoire, la victime a été transportée à l'Hôtel-Dieu. L'amputation du membre blessé sera probablement nécessaire.

Les gardiens de la paix ont trouvé hier, dans la soirée, couché dans l'allée n° 11 de la rue Pui-Gaillot, un homme qui paraît âgé d'une quarantaine d'années, ne donnant aucun signe de vie.

Vu son état de faiblesse extrême, les agents ne l'ont pas questionné; ils se sont bornés à requérir un fiacre qui l'a transporté à l'Hôtel-Dieu, où il a été admis.

Cet individu n'a pu encore répondre à aucune question; il est vêtu misérablement, et, malgré les recherches opérées, la police n'a pu découvrir son identité.

Avant-hier matin, un violent incendie a éclaté dans la commune de Pontcharra.

Tout un corps de bâtiment, appartenant à M. Tournèbe, a été la proie des flammes. Tous les secours ont dû se borner à préserver les maisons voisines.

Les pertes évaluées à 6,000 fr. sont couvertes par une assurance.

Il ne se passe pas de jours sans que les cambrioleurs ne fassent parler d'eux.

Hier, un de ces malfaiteurs s'est introduit avec effraction dans la chambre de Mme Séve, dévideuse, rue Kozier, et a fait main basse sur une montre, une gilette, une bague, en or et un porte-monnaie contenant la somme de 33 fr.

Comme de coutume, le voleur a disparu sans être remarqué.

La nuit dernière, les gardiens de la paix ayant rencontré rue du Souvenir, à Vaise, un individu qui portait une balle contenant de

nombreux pieds d'arbustes, eurent l'indiscrétion de lui en demander la provenance.

Ses réponses ambiguës n'ayant pu les satisfaire, cet individu, un nommé F..., âgé de 42 ans, jardinier, demeurant rue Couverte, a été conduit au poste.

Un sieur Louis R..., âgé de 20 ans, employé de commerce, demeurant rue Jacquard a été arrêté hier soir sous l'inculpation d'abus de confiance et de vols à l'aide de faux commis au préjudice de M. Izard rue de l'Hôtel-de-Ville, 42.

M. Lévy, le sympathique chef d'orchestre du Théâtre-Bellecour, offre une audition publique de son cours de musique classique (deuxième année), dans la Salle Philharmonique, 30, quai Saint-Antoine, le vendredi 3 mars, à huit heures et demie du soir, avec le concours de MM. Viereck et Zadra.

Voici le programme de ce concert: 1. Trio 1, op. 12 (J.-N. Hummel). — a. allegro agitato. — b. andante. — c. presto, exécuté par Mme M..., MM. A. Lévy et Viereck.

2. Grand trio, op. 38 (Beethoven). — a. adagio cantabile. — b. allegro con brio. exécuté par Mlle L..., MM. A. Lévy et Viereck.

3. Quatuor, op. 1. (Beethoven). — a. grave. — b. allegro ma non troppo. — c. andante cantabile. — d. rondo allegro ma non troppo, exécuté par Mlle Bertholon, MM. A. Lévy, Zadra et Viereck.

4. 2<sup>e</sup> Trio, op. 15, en sol mineur (Rubinstein). — a. allegro con fuoco. — b. adagio. — c. presto. — d. allegro, exécuté par Mlle Lacharrière, MM. A. Lévy et Viereck.

Le bal des Folies-Bergère. — En attendant le bal Métra qui doit avoir lieu sous peu, les Folies-Bergère donnent samedi, 4 courant, un grand bal masqué, qui ne peut avoir certainement moins de succès que les précédents.

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 2 mars 10 heures matin. Température: Une violente tempête de S. O. régnait hier sur la Manche et sur les côtes de l'Océan; en même temps, de fortes pluies tombaient sur tout le littoral.

Boulogne 1 mm, Brest 20 mm, Lorient 18, Nantes 24, Rochefort 66.

A Lyon, cette bourrasque n'a donné que de faibles averses, cependant la situation est encore troublée; car le baromètre reste stationnaire et le vent a rétrogradé de l'Ouest vers le Sud.

Temps probable: Vent un peu fort; éclaircies et averses.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1<sup>er</sup> mars. La liquidation des rentes françaises s'est faite aujourd'hui de la manière la plus satisfaisante. Sous l'action des rachats des vendeurs de primes, dont la position transformée en ferme par la hausse des deux derniers jours, avait été débordée, le 5 0/0 a poursuivi avec énergie son mouvement ascensionnel. Ouvert à 115 10 il a fait 116 15 et reste à 116 05.

En même temps le report qu'on avait traité à 30 centimes, fléchissait par degrés jusqu'à 10 centimes.

Ces circonstances favorables n'ont pas seulement profité au 5 0/0; les fonds 3 0/0 et les fonds étrangers en ont également bénéficié. L'Italien s'est relevé de 86,10 à 86,70. Le Turc a fait 11,35.

Les valeurs mobilières n'ont pas attendu les règlements effectifs pour améliorer leurs prix. Nous ne serions pas surpris qu'il se fût formé là aussi un certain découvert.

Le Crédit de France est de plus en plus demandé au comptant. On commence à comprendre que les jours de la baisse sont passés, et l'on recherche les bonnes valeurs. Celle-ci peut être rangée parmi.

Les Chemins français et étrangers ont progressé très honorablement; le Nord remonte vers 2,100; le Lyon vers 1,700.

Le Suez a été coté 2,400. Mais ce prix a provoqué des réalisations.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 2 mars, 11 h. 50 soir. L'extrême gauche a décidé de déposer une interpellation dans la séance de samedi sur la grève des mineurs à Bessèges.

— Le voilier le Tarn venant de la Gambie a fait naufrage près de l'île d'Oléron. L'équipage a pu être recueilli dans des canots.

Berlin, 2 mars. M. de Bismark a déclaré que le maintien du général Ignatieff au pouvoir était un obstacle au rétablissement des bonnes relations entre la Russie et l'Allemagne.

— Les journaux officieux allemands préconisent la conciliation au sujet de la question juive.

— La Chambre saxonne a décidé, avant de clore ses séances, de demander au gouvernement de repousser le monopole des tabacs.

Rome, 2 mars. Le marquis de Noailles est arrivé à Rome pour présenter ses lettres de rappel.

# CHOSSES & AUTRES

## Les monnaies frappées en France

Un relevé curieux est celui de toutes les monnaies d'or frappées en France depuis 1795, jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1871, soit en pièces de 100 francs, 50 francs, 40 francs, 20 francs, 10 francs et 5 francs, aux effigies suivantes :

|   |               |
|---|---------------|
| Bonaparte et Napoléon I <sup>er</sup> ..... | 528.024.440   |
| Louis XVIII.....                            | 389.333.060   |
| Charles X.....                              | 52.918.920    |
| Louis-Philippe.....                         | 215.912.800   |
| République 1848-49 (Génie).....             | 56.921.220    |
| République 1848-49 (Déesse).....            | 370.364.640   |
| L.-N. Bonaparte-Napoléon III.....           | 6.151.961.600 |
| République (Génie).....                     | 485.894.740   |

Total des fabrications... 8.251.328.420  
Les pièces démontées s'élèvent à 71.082.860

Reste en monnaies ayant cours... 8.180.255.560  
Les pièces d'argent qui ont été frappées pendant les mêmes périodes, déduction faite de celles démontées, s'élèvent à... 5.493.667.158

Il y a en circulation... 13.673.912.718

## Une étrange noce

Voici le récit d'une étrange noce célébrée à B..., près de Bar :

Chacun sait que la dépopulation a deux causes principales : la plaie de l'enfant unique d'abord, le célibat ensuite. Un de nos législateurs avisés avait même projeté de faire payer aux célibataires endurcis, un impôt qui s'augmenterait graduellement avec l'âge.

Un jeune homme de B..., effrayé de cette perspective, résolut de célébrer sa noce et d'y faire participer ses compatriotes.

C'est ce qui explique pourquoi, dimanche 28 janvier, des détonations multiples faisaient retentir les échos, et un repas copieux réunissait tous les noces. Donc, réjouissance complète ; on but, on dansa, l'on chanta, rien ne manqua, si ce n'est... la mariée qui n'existait qu'à l'état de mythe. Sauf, ce petit détail, la noce fut des plus divertissantes.

Cela n'empêcha nullement notre marié sans femme, de rester célibataire. Seulement il ne paiera pas l'impôt projeté, et puis, il attend le divorce.

De plus, pour se consoler et se maintenir dans ses bonnes dispositions, il a cloué dit-on, au chevet de son lit, une pancarte où se trouvent les mots suivants, qu'il récite soir et matin.

La femme.

Pauvre, elle vous ruinera ;  
Riche, elle vous dominera ;  
Belle, elle vous trahira ;  
Laide, elle vous déplaîra.  
Tra déri déri déra !!  
« Conclusion : Garçons, restez célibataires.  
Nous signalons cette opinion, sans nous prononcer.  
Du reste, chacun est libre — en République surtout.

## Mots de la fin

Deux sous de réalisme :  
Un gonc passe devant une de ces voitures de vidanges que l'on charge à l'aide d'une locomobile.  
Il regarde un instant la machine à vapeur et d'un air profondément dédaigneux :  
— Malheur ! v'là qu'ils la font cuire, maintenant !

Logique d'ivrogne :  
Puisque l'Etat condamne à l'amende celui qui a bu, l'Etat devrait, par contre, payer à boire à celui qui a soif.

Au bal :  
Une jeune femme se promène au bras d'un brillant attaché d'ambassade.

Ce dernier, qui lui nomme les notabilités de la soirée, lui montre, entre autres, M. Trois-Etoiles, un ministre... de la veille.

— C'est bien sérieux, un ministre ! fait-elle en esquissant une petite moue dédaigneuse... Est-ce que ça danse ?

— Oh ! non, répond l'aimable cavalier... mais ça saute !

Au Palais de Justice, dans la salle des Pas-Perdus.  
Un vieil avoué, montrant à un de ses jeunes confrères un avocat qui est en train de gesticuler et de parler tout seul :

— Ah ça ! il est donc fou ?  
— Pourquoi cela ?  
— Dame, un avocat qui se parle à lui-même c'est comme un pâtissier qui mangerait sa marchandise !

## SPECTACLES DU 3 MARS

Grand-Théâtre de Lyon  
Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 1/2 :  
« Mignon. »  
Théâtre des Célestins  
Aujourd'hui vendredi, à 7 h. 3/4 :  
« Le Gendre de M. Poirier. »  
« Divorçons. »

Théâtre Delille (Cours du Midi)  
Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Grande ménagerie Bidet  
Cours du Midi  
La première galerie zoologique de l'Europe. — Tous les soirs, représentation

Scala-Bouffes  
Tous les soirs, grand concert varié.

Casino  
rus de la République  
Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.  
Orchestre sous la direction de M. Léons.

Folies-Bergères  
Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 ; entrée 1 fr.

Tous les samedi, à minuit, Bal masqué.

Alcazar  
Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.  
Orchestre nombreux avec quatuor de Trompes de chasse.

## BOURSE DE LYON

Du 2 mars 1892

| Rentes                      | Comptant-Actions              |
|-----------------------------|-------------------------------|
| 3 0/0.....                  | 83 50 Gaz de Lyon.....        |
| 3 0/0 amortissable... 83 55 | 50 Gaz de la Guillotière... » |
| 4 1/2.....                  | » Mines de la Loire... »      |
| 5 0/0 français.....         | 116 10 — Montrambert... »     |
| Italien.....                | 86 70 — St-Etienne... »       |
| Turc.....                   | 11 35 — Rive-de-Gier... »     |
| Autrichien 4 0/0.....       | » Société lyonnaise... »      |
| Russe 5 0/0.....            | » Bateaux-Omnibus... »        |
| Espagne 3 0/0.....          | 26 1/4 Eau... »               |
| Doite Egv. unifiée... »     | » Dombes... »                 |
| Actions                     | » Abattoirs... »              |
| Crédit mob. Espag... 589    | » Verreries L. et Rhodé... »  |
| Crédit Lyonnais... 760      | » Croix-Boussat... »          |
| Union générale... »         | » Obligations                 |
| B. Lyon et Loire... »       | » Ville de Lyon... 91 50      |
| B. Hypothéc. France... »    | » Ville de Paris 1869... 369  |
| Soc. foncière lyonn... »    | » Ville de Paris 1871... 309  |
| Banque Ottomane... 705      | » Lombardes-anciennes... »    |
| Paris-Lyon-Médit... »       | » Lombardes-nouvelles... »    |
| Che. Autrichiens... 635     | » Loire... »                  |
| Lombard-Vénitien... 286 55  | » Saint-Etienne... »          |
| Saragosse... 517 50         | » Rhône-et-Loire 4 0/0... »   |
| Nord-Espagne... 582 50      | » Paris-Lyon — Médit... 874   |
| Suez... 2385                | » 1868 874 50                 |

## OCCASION EXCEPTIONNELLE

A LOUER le local de la Pharmacie Bertrand, 12, rue Confort, qui sera transférée, fin février, pour cause d'agrandissement, place de la République, 55. — Prix de la

location, comprenant rez-de-chaussée et étage sol, 1.700 fr., 6 ans de bail. A céder, à très bonnes conditions, l'installation du compteur et divers agencements.  
On trouvera dans la nouvelle officine les médicaments anglais et italiens les plus employés et tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, que M. Berthel mettra, à la disposition de ses confrères.  
On trouvera dans la nouvelle officine tous les articles accessoires à la pharmacie, la médecine et la chirurgie, ainsi que tous les médicaments anglais et italiens les plus employés, et autres : Le seul véritable sirop Ernest Pagan, seul et unique successeur de Jérôme Pagan, les pilules de Morison, le tamarin Erba, pastilles indiennes du docteur Wilson.

## CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Réserves : 80 Millions

## SIÈGE SOCIAL A LYON

Le CRÉDIT LYONNAIS fonctionne en ce moment.

|           |                         |         |
|-----------|-------------------------|---------|
| 5 0/0     | aux bons à échéance,    | à 2 m.  |
| 4 0/0     | »                       | à 18 m. |
| 3 0/0     | »                       | à 1 an. |
| 2 1/2 0/0 | »                       | à 6 m.  |
| 2 0/0     | »                       | à 3 m.  |
| 1 0/0     | à l'argent remboursable | à vu    |

Le rédacteur gérant, Victor GOURAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Belcordière, 11

## ANNONCES

### VENTE FORCÉE

Le quatre mars 1892, à onze heures du matin, place Moncey, vente d'objets saisis, tels que : commode armoire, glace, chaises, tables, bureaux, presse à copier, barques, etc.

### AVIS

On demande un commanditaire apportant 50.000 francs pour une industrie nouvelle et de premier ordre appelée au plus brillant avenir et au plus légitime succès.  
S'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, sous n° 2815.

DES BOISSONS GAZEUSES. — Guide manuel du fabricant, 1 vol. grand in-8 illustré de 80 gravures, indispensable à tous ceux qui s'occupent de la lucrative industrie des boissons gazeuses, débitants, brasseurs, etc. Envoy franco contre 5 fr. en timbres poste adressés à l'auteur : Hermann-Lachapelle, 144, faubourg Poissonnière, Paris, et chez tous les libraires. 2073, 2 mai.

AVIS M. L. Renille, 33, rue de Vauban, Lyon, a l'honneur d'informer sa clientèle que par suite du décès de M. V. Roland la cession de sa fabrique qu'il devait faire à ce dernier n'a pu avoir lieu. M. Renille continuera comme par le passé le tirage d'or et le dorage des traits et files.

**10 à 15% de Revenu CERTAIN**  
CAPITAL GARANTI et toujours disponible  
Opération sérieuse et SANS RISQUE  
DEMANDER RENSEIGNEMENTS A LA CAISSE SYNDICALE  
30, Avenue de l'Opéra — Paris

Demandez chez tous les Libraires

8 PAGES TEXTE LE N° 5 Cent. ILLUSTRATIONS par FERDINANDUS Dans les KIOSQUES et les GARES ILLUSTRATIONS par R. VICTOR MEUNIER LE N° 5 Cent. MAGNIFIQUES GRAVURES

# PETIT POPULAIRE ILLUSTRÉ.

Journal Quotidien, Politique, Littéraire et Artistique

Directeur : EMILE VORMUS

AVEC LA COLLABORATION DE TOUTES LES ILLUSTRATIONS DE LA PRESSE FRANÇAISE :

AURÉLIEN SCHOLL — MONSELET — AUDEBRAND — VICTOR MEUNIER — ERNEST D'HERVILLY  
ARTHUR POUGIN — D<sup>r</sup> FÉLIX BRÉMONT — VICTOR TISSOT  
LÉON BIENVENU — COQUELIN Cadet — JEAN BRUNO — E. FRÉBAULT — A. BOUVIER, etc., etc.

Le Petit Populaire Illustré est le seul des journaux quotidiens français qui soit illustré. Imprimé sur beau papier, il a 8 PAGES DE TEXTE. Ses ILLUSTRATIONS inédites magnifiquement tirées sont faites par les plus grands artistes. — Ils sur tous les autres journaux l'avantage de pouvoir se collectionner par trimestres, semestres ou années. Il donne tous les jours : Une Chronique, les Bulletins et Physiologies de la Chambre et du Sénat, les Nouvelles politiques, les Faits divers, les Comptes rendus des Théâtres et des Tribunaux, la Bourse, etc., etc.

IL PUBLIE EN FEUILLETONS UN OU DEUX ROMANS INÉDITS DES PLUS GRANDS ROMANCIERS. Il donnera en variétés des *Nouvelles, Récits de Voyages, Causeries littéraires, scientifiques et humoristiques*. C'est, en un mot, le plus beau, le plus complet et le plus intéressant des journaux quotidiens.

LE PREMIER NUMÉRO PARAÎSSANT COMMENCERA LA PUBLICATION DE :

*L'Empoisonneuse* de Champrouzé grand Roman par JEAN BRUNO \* *La Cage de Fer* grand Roman par HENRI AUGÉ  
Roman contemporain inédit par Jean BRUNO \* Historique par HENRI AUGÉ

ABONNEMENTS : Paris, Un An 48 fr. ; Six Mois 9 fr. ; Trois Mois 5 fr. — Départements, Un An 24 fr. ; Six Mois 12 fr. ; Trois Mois 6 fr. — Etranger, Un An 26 fr.

Magnifique Prime offerte gratuitement aux 10,000 Premiers Abonnés d'un an

Les Dix Mille premiers abonnés d'un an recevront gratuitement en prime : LES COGNACANCES UTILES, magnifique recueil, superbement relié, avec illustrations dans le Texte. Ce volume de 900 pages avec 300 gravures, vendu en Librairie 20 fr., a été fait avec la collaboration de Flammarion, Tisserand, Hébert, Victor Meunier, de Zayson, etc. C'est la plus belle prime gratuite offerte jusqu'à ce jour.

Toute demande d'abonnement devra être adressée à l'Administrateur du PETIT POPULAIRE  
125, RUE MONTMARTRE, PARIS

ON DESIRERAIT LOUER  
De suite une petite maison de campagne de cinq à six pièces, jardin, le tout autant que possible indépendant et de préférence Ste-Foy et Ecully. S'adr. rue fert, 14, à l'Agence V. Fournier, sous le n° 2815.

A VENDRE OU A LOUER  
BELLE PROPRIÉTÉ  
close de murs, comprenant pré, din, vigne et maison d'un étage tuée à Brindas, hameau de la S'adresser à M. BENOIT, au

Etude de Me POINT, notaire à Givors.  
ON OFFRE  
importants Capitaux à placement hypothèque.

CAPSULES DARTOS

remède contre la Phthisie

A TOUS LES DEGRÉS

Général, emphysème, Toux opiniâtre, Bronchites chroniques, Catarrhe de la Trachée, Hémopties, Engorgement pulmonaire, etc.

Pharmacie de la République, 14, rue de la République, à Lyon. Exiger le nom de DARTOS

IL A ÉTÉ PROUVÉ  
que le traitement TROUILLET mercuriel, guérissant tous les jours, et à peu de frais, les bronchites aiguës et chroniques, les catarrhes nouveaux et anciens, favorise l'enlèvement de la toux. Le goudron est le seul régénérateur des muqueuses ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la dégénération des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la toux, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. Prix : 1 fr. la demi 1/2. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrite à M. Berthel, pharmac. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

## PASTILLES INDIENNES

Du Docteur WILSON

Souveraines contre la grippe, la toux opiniâtre, convulsive ou quinteuse, la coqueluche, la catarrhe pulmonaire, les bronchites aiguës ou chroniques, la phthisie et les affections du larynx. Dépôt général, pharmacie Léon BERTRAND, 12, rue Confort, Lyon, pharmacie SAINT-POTHIN, rue Bugaud, 21, à Lyon, et pharmacie BRUAIRE, rue St-Georges, 60. — Pharmacie moderne à St-Etienne ; pharmacie CHATEROUSE, place Grenette, à Grenoble. — Détail dans toutes les pharmacies.

## EXPRESS-GRAPHIC PERFECTIONNÉ

Pierre lithographique artificielle

donnant des centaines de copies d'un écrit ou dessin, à l'encre noire indélébile. Le plus rapide et le plus simple de tous les systèmes d'impression :

N° 1 In-Octavo 25 — 16 ordinaire 7 fr., perfectionné 20 fr.  
N° 2 In-Quarto 29 — 24 encr. 12 fr., encr. noire 25 fr.  
N° 3 Ministre 35 — 24 violette 15 fr., indélébile 30 fr.  
N° 4 In-Folio 45 — 30 » 20 fr., » 35 fr.

L'Express-Graphic complet, renfermé dans une jolie boîte en bois, est expédié franco en gare contre un mandat-poste correspondant au numéro.  
E. Cré, 10, quasi de l'Hôpital, au 2, Lyon.

50 pour 100 de REVENU PAR AN  
LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE  
Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Soc<sup>te</sup> Anonyme). Capital : 40 Millions de francs.  
PARIS — 7, Place de la Bourse. 7 — PARIS

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS  
si vous suchez que les bons goudrons de la Pharmacie de la République, à Lyon, pharmac. à Bourges, pharmac. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.